

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire tenue le 26 février 2019 à 19h30 à l'Hôtel de ville situé au 19 rue Gendron à Fassett, à laquelle sont présents, madame la conseillère et messieurs les conseillers : Josiane Charron, Gabriel Rousseau, Claude Joubert, Sylvain Bourque, François Clermont et Jean-Yves Pagé.

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Monsieur le maire, Éric Trépanier.

Est également présente : Madame Chantal Laroche, secrétaire d'assemblée.

► **ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de l'assemblée
- 2- Appel des conseillers, conseillère
- 3- Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4- Avis de motion et dépôt du projet de loi 2019-13, modifiant le Règlement SQ 06-002, intitulé Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sureté du Québec;
- 5- Résultats – invitation pour forage de puits – 2019-01:
- 6- Nomination – directrice générale et secrétaire trésorière;
- 7- Changement de statut – adjointe à la direction;
- 8- Levée de l'assemblée.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le maire, Éric Trépanier, déclare l'assemblée ouverte à 19h55.

2019-02-049

3.ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Monsieur Jean-Yves Pagé que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité.

4.AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE LOI 2019-13, MODIFIANT LE RÈGLEMENT SQ 06-002, INTITULÉ RÈGLEMENT CONCERNANT LA SÉCURITÉ, LA PAIX ET L'ORDRE APPLICABLE PAR LA SURETÉ DU QUÉBEC;

Le conseiller Monsieur Gabriel Rousseau, donne avis de motion de la présentation d'un règlement 2019-13 modifiant le Règlement SQ 06-002, intitulé Règlement concernant la sécurité, la paix et l'ordre applicable par la Sureté du Québec;

Attendu que pour l'avis de motion ci-haut mentionné le conseiller demande dispense de lecture du règlement. Le règlement sera disponible pour la séance subséquente à l'adoption.

2019-02-050

5. RÉSULTATS – INVITATION POUR FORAGE DE PUIITS – 2019-01

CONSIDÉRANT les soumissions reçues suite à l’invitation 2019-01 pour forage de puits;

CONSIDÉRANT que les compagnies Groupe Puitbec et Les Puits du Québec inc. ont remis chacune une soumission dont voici les résultats :

Compagnie	Coût avant taxes	Coût avec taxes
Groupe Puitbec.	27 850.00 \$	32 020.04 \$
Puits du Québec Inc.	38 920.00 \$	44 748.27 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Claude Joubert et résolu ;

QUE le conseil municipal confirme que le Groupe Puitbec, étant le plus bas soumissionnaire et répondant à l’ensemble des exigences demandées dans le devis 2019-01 – Forage de puits, se voit octroyé le contrat. Le conseil mandate le maire et la directrice générale à conclure les ententes et à signer les différents documents en ce sens. Le conseil tient également à remercier la compagnie Les Puits du Québec de leur intérêt.

La directrice générale émet un certificat de crédit à cet effet.

Adopté à l’unanimité.

2019-02-051

6. NOMINATION – DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu de nommer une directrice générale et secrétaire trésorière;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jean-Yves Pagé et résolu ;

QUE le conseil municipal nomme Madame Chantal Laroche au poste de directrice générale et secrétaire trésorière en date du 26 février 2019. Les parties se sont entendues sur un contrat de travail.

Adopté à l’unanimité

2019-02-052

7. CHANGEMENT DE STATUT – ADJOINTE À LA DIRECTION

CONSIDÉRANT qu’il y a lieu modifier le statut de Madame Hélène Larente;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur le conseiller Sylvain Bourque et résolu ;

QUE le conseil municipal nomme Madame Hélène Larente au poste d’adjointe à la direction générale, en date du 26 février 2019. Les parties se sont entendues sur un contrat de travail.

Adopté à l’unanimité

2019-02-053

8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

19 h 57 – Il est proposé par Madame la conseillère Josiane Charron que la présente assemblée soit et est levée.

Adopté à l'unanimité

Éric Trépanier
Président d'assemblée

Chantal Laroche
Directrice générale et secrétaire trésorière